

COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 28 Novembre 2025

Présents : M. Dominique Bertrand, Mme Marie Linet, Mme Edith Léger, M. Pierre Hachin, Mme Renée Pironnet, M. Suet Jérôme, M. Sylvain Cassoré, Mme Léa Blanc, Mme Carole Relland, M. Pierre Mandon

Absente excusée : Rachel Haag donne pouvoir à Edith Léger,

Ouverture de la séance à 10h02.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Suet se propose pour être secrétaire de séance. Il est le rédacteur de ce procès-verbal.

Approbation du dernier procès-verbal :

Vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

DECISION N° 57-2025 en date du 21 octobre 2025 : Retenir l'offre CACES R 486 proposée par l'agence ECF CERCA Le Gué du Marchand 87570 RILHAC RANCON pour une formation initiale en conduite de plateforme élévatrice pour un montant de 923.00 € HT.

DECISION N° 58-2025 en date du 24 octobre 2025 : Retenir l'offre de LOCATOUMAT- ZAE Grand Massonnea Route de Périgueux 24300 SAINT MARTIAL DE VALETTE pour une location d'un camion nacelle pendant 3 jours pour un montant de 640.05 € HT.

DECISION N° 59-2025 en date du 23 octobre 2025 : Accepter le devis de l'entreprise SARL TEXTO pour la conception graphique et la mise en page avec textes et photos du bulletin municipal 2025 de 32 pages pour un montant de 725.00 € H.T.

DECISION N° 60-2025 en date du 23 octobre 2025 : Retenir l'offre de MOMO- 1 Traverse du Masbourdier 87430 VERNEUIL SUR VIENNE, pour l'animation du repas des aînés du samedi 20 décembre 2025, pour un montant de 450.00 euros.

DECISION N° 61-2025 en date du 28 octobre 2025 : Retenir l'offre de la SARL SAPINS DU PERIGORD- Les Chadauds 24300 AUGIGNAC, pour l'achat de sapins pour un montant de 402.00 euros.

DECISION N° 62-2025 en date du 30 octobre 2025 : Accepter le devis de l'entreprise SAS CONFORT CHAUFFAGE portant sur le remplacement d'un circulateur collectif de chauffage à la Mairie pour un montant de 2 680.00 € HT.

DECISION N° 63-2025 en date du 3 novembre 2025 : Accepter le devis de la pâtisserie Vanille et Chocolat pour l'achat de petits fours pour le 11 novembre pour un montant de 120 € TTC.

DECISION N° 64-2025 en date du 18 novembre 2025 : Accepter le devis de EIRL GUILLAUME DUBOIS pour la fourniture et la pose de 19 blocs de secours en remplacement des existants et changement de la télécommande de la salle polyvalente pour un montant hors taxes de 1 663.00 €.

DECISION N° 65-2025 en date du 24 novembre 2025 : Accepter l'offre de l'entreprise MENUISERIE LAURENT pour la fabrication d'une paire de volets et l'application de produits de protection au logement « 9 Milhaguet » pour un montant hors taxes de 1 398.97 euros.

DECISION N° 66-2025 en date du 24 novembre 2025 : Accepter le devis de la pâtisserie AUX CAPRICES D'ANTAN - 191 Boulevard Gambetta 24300 Nontron pour l'achat de petits fours et de mignardises pour l'arbre de Noël des enfants du 19 décembre 2025 pour un montant de 342.00 €.

1 Rapport d'activités de la Communauté de communes Ouest- Limousin- Exercice 2024

M. Le Maire lit le résumé du rapport d'activité de la CCOL.
Le Conseil Municipal prend acte et vote à l'unanimité.

2 Participation de la Commune à la mutuelle santé pour les agents communaux

M. le Maire explique que les employeurs publics à compter de janvier 2026 sont obligés de participer financièrement aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité adhérer à la proposition du CDG 87 concernant l'offre de la MNT santé. Il est possible de mettre en place une convention de participation ou de choisir la labellisation en versant une participation financière. Après en avoir discuté avec les agents, il s'avère que chacun a déjà une mutuelle santé qui peut entrer dans le cadre de la labellisation. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de la labellisation et de déterminer le montant alloué (minimum 15 €) pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels. Après renseignements pris auprès des communes avoisinantes M. le Maire propose de verser une participation financière de 20€ par agent et par mois.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la participation financière pour les mutuelles labélisées pour un montant de 20€.

3 Création de postes au tableau des effectifs

Pour son bon fonctionnement le secrétariat nécessite un poste à temps complet et un poste à temps non complet. A partir de janvier un agent part à la retraite progressive avec réduction de temps de travail à 40 %. Pour avoir un service continu au secrétariat, il est nécessaire de prévoir le remplacement de cet agent. Un appel à candidature a été lancé et 3 personnes seront en immersion pendant une semaine chacune.

Nous devons donc créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C à temps non complet (28,26/35^{ème}).
Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

4 Demandes de subventions pour la rénovation énergétique de deux logements communaux

M. Le Maire présente l'étude des diagnostics des deux logements communaux situés au 54 et 62 le Bourg qui sont en catégorie F. Pour louer ces 2 logements la commune doit faire de la rénovation énergétique car c'est obligatoire.

M. Le Maire explique qu'il n'y a plus de demande de subventions avant les nouvelles élections municipales.

Pour les 2 Bâtiments :

Scénario 1 : Conserver le système au fuel. 178 350 € retour sur 11 ans

Scénario 2 : Chauffage au Bois en granulés 115 018 € retour sur 7 ans

Scénario 3 : La Pack air eau 108 717 € retour sur 8 ans

Scénario 4 : Géothermie 100 323 € retour de 8 ans

Pour l'instant il n'y a pas de VMC, il faudra installer une ventilation et prévoir les ampoules Led. Mise en place d'un système d'un chauffage d'eau thermodynamique, chauffage solaire. L'isolation ne peut se faire qu'à l'intérieur en raison du périmètre de l'église et le remplacement des menuiseries, etc.

Des demandes de subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région, de la DETR, DSIL, du Département, du Fonds Verts, de l'Europe, etc.

Vote : 2 abstentions, 1 contre, 8 pour

5 Attributions de subventions aux associations

M. Le Maire fait lecture du courrier d'une demande de subvention du Comité des fêtes en vue d'une projection d'un film « l'arbre » événement qui serait ouvert à tous gratuitement mais qui revient à l'association à plus de 2000 €.

M. Le Maire fait état du rapport financier sur l'année 2025. Mme Linet mentionne que lors de la commission citoyenneté il a été dit que si une association propose un événement ouvert à tous, la commune aiderait dans la limite des finances.

Le domaine financier montre qu'il n'y a pas d'argent sur un livret A et qu'il y a une proposition de projet réel pour l'année prochaine.

Le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite accorder une subvention pour le projet.

M. Le Maire propose une subvention de 400 €.

Le Conseil est d'accord à 10 voix pour et 1 abstention pour donner une subvention de 400€ au Comité des fêtes.

M. Le Maire lit le courrier de demande de subventions reçu par le conciliateur de Justice.

Le bilan financier 2024 est le suivant : 12 310 € recettes équivalent en dépenses. Le budget prévisionnel 2025 en dépenses est estimé à 13 750 €.

M le Maire propose une subvention de 400 €.

Vote à l'unanimité.

6 Fixation de la redevance d'occupation du domaine public

M. le Maire explique qu'à la suite du courrier reçu par le restaurant « Les Feuillardiers » demandant l'aménagement d'une terrasse, la commune s'est rendue compte qu'elle n'avait pas de redevance d'occupation du domaine public d'instaurée.

M. le Maire explique qu'habituellement pour l'achat ou la vente des terrains, la commune pratique 1€/m².

M. le Maire propose que le coût de droit de voirie en location soit de 0,5€/ m² par mois.

Vote à l'unanimité.

7 Mise à disposition de la licence 4 de la commune auprès d'un commerce

M. le Maire lit le courrier du 23/11/2025 reçu du restaurant « Les Feuillardiers » qui demande une occupation de location temporaire de la licence IV. M. le Maire a le pouvoir de donner l'autorisation, il souhaite donner l'autorisation.

M. le Maire demande si le conseil est d'accord de faire la translation de la licence 4 du comité des fêtes au restaurant « Les Feuillardiers ».

Vote : 4 Contre et 7 Pour

8 Régularisation de parcelles cadastrales au Moulin de Saint-Auvent

M. le Maire lit la demande de Mme WEIKINGER de Ballerand, il explique qu'il y a 2 parcelles (D 662 pour 23 m² et D 663 pour 380 m²) qui ont été oubliées lors de la vente à Casteltour (mandat de M. CAMBRAY). Il faudrait régulariser afin de leur vendre ces 2 parcelles.

M. le Maire propose de vendre les 2 parcelles à 1 € / m².

Vote : 4 Contre et 7 Pour

9 Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

M Le Maire lit le document de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il recommande que la redevance soit de 0,50 €/ M³ pour les 5 systèmes d'assainissement collectif de la commune.

M Le Maire propose un tarif unique de 0,50 €/m³.

Vote : 1 Abstention et 10 Pour.

10 Modalités d'attribution des cadeaux pour services rendus

Mme Marie Linet explique que la commission citoyenneté a réfléchi sur les modalités d'attributions pour les personnes qui ont donné des aides non ponctuelles gratuitement pendant au moins 6 mois. L'attribution a été votée à 100 € lors d'un précédent conseil municipal.

Vote pour les modalités d'attributions de cadeaux pour services rendus

Vote : 2 Abstentions et 9 Pour

11 Questions diverses

- M le Maire explique qu'un tracteur a été accidenté, la commune attend le devis. De plus, le véhicule communal a fait des tonneaux.
- M le Maire explique aussi qu'il y a des algues dans la cuve GNR, l'entreprise va venir la nettoyer et donner des produits pour l'entretien de la cuve.
- Un agent s'est blessé à l'œil en passant la débroussailleuse, il est en arrêt de travail. M Cassoré rappelle que les agents doivent porter leurs protections obligatoires.
- M le Maire demande à Carole Relland de convoquer la commission électorale. Mme Carole Relland refuse. Par conséquent, Mme Léa Blanc en tant que suppléante va convoquer la commission.
- Mme Linet explique que les colis des aînés vont être livrés le 9 décembre. Elle demande qui souhaite participer pour donner les colis. Tous les élus sont volontaires sauf Mme Carole Relland et Mme Léa Blanc.
- M Dominique Bertrand informe le conseil municipal qu'il y aura en juillet 2026 la fête de la Félibrée à Abjat. L'association souhaite que les communes de Pensol et Marval participent à l'évènement. La proposition est de proposer aux différentes associations de la commune d'y participer.
- Mme Linet informe que le site internet sera en ligne en janvier, si les conseillers ont des belles photos, elles sont les bienvenues. Mme Carole Relland exprime son mécontentement par rapport à la venue d'un web designer pour le site internet car elle n'a pas été mis au courant. Il lui est rappelé que tous les élus sont convoqués aux commissions communales.
- Mme Edith Léger informe qu'il y a une parcelle à vendre à côté du cimetière de Marval. La commune va s'informer pour voir s'il est possible d'acquérir la parcelle 853.

- Mme Linet informe que les décorations de la salle polyvalente se feront le vendredi 19 décembre après-midi et que toute aide est la bienvenue.

Le conseil est clôturé à 11h54

Jérôme SUET,
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN,
Maire

